

FICHE DE MISSION

JURY POUR L'ORAL D'ADMISSION DU CONCOURS D'ENTRÉE EN 1ÈRE ANNÉE

Équipe du concours :

- Sandra Marotta – Responsable administrative du concours d'entrée – site Paris
- Patricia Chanut - Responsable administrative du concours d'entrée – site Lyon
- Marco Ribeiro – Responsable administratif du concours d'entrée
- Anne-Laure Poujol – Responsable pédagogique du concours d'entrée

Objectif :

Sous la responsabilité de la Responsable pédagogique du concours d'entrée et en lien avec les services administratifs de l'École, le jury d'Oral d'admission du concours d'entrée en 1ère année sélectionne des candidats qui intégreront l'école en 1ère année.

Déroulement :

Le jury participe à l'épreuve de 45min pour le candidat, en visio :

- 5min d'accueil du candidat par le jury, qui lui remet une question de réflexion
- 10 min de préparation de la question (candidat se déconnecte)
- 10 min de présentation de la réponse
- 20 min d'entretien motivationnel

Attendus du jury :

Remplir une feuille d'évaluation par candidat :

- Renseigner le campus demandé
- Une note par item (demi-points possibles)
- Étayer les évaluations avec des commentaires
- Argumenter la décision finale

Pour être membre du jury :

- Être psychologue depuis 3 ans (avoir un numéro ADELI ou RPPS ou être titulaire d'un Master 2 en psychologie)
- Assister à la réunion d'harmonisation du concours qui aura lieu le mardi 28 mars 2023, de 12h à 13h30
- Être disponible au minimum 2 demi-journées (4h consécutives par demi-journée), entre le 9 mai et le 24 mai.
- Capacités d'accueil, d'écoute, de respect, d'objectivité, d'impartialité.

Rémunération : 50 € bruts / heure